

Comité Syndical du 4 juillet 2018

Extrait du registre des délibérations

- 18-26-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 mars 2018
- 18-27-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 18-28-CS Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes Loire Layon Aubance
- 18-29-CS Gestion du Patrimoine foncier sur le site de Naussac – Occupation de parcelles par RTE et le Conseil départemental de la Lozère
- 18-30-CS Gestion du patrimoine foncier sur le site de Naussac – Autorisation d'accès aux berges de l'Allier
- 18-31-CS Gestion du patrimoine foncier sur le site de Naussac – Mise à disposition de parcelles pour le développement d'une activité de randonnées en ânes
- 18-32-CS Convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- 18-33-CS Décision modificative n° 2 du budget principal 2018
- 18-34-CS Décision modificative n° 2 du budget annexe 2018
- 18-35-CS Conventions de délégation de gestion de digues
- 18-36-CS Création d'un budget annexe pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations
- 18-37-CS Prolongations de missions au sein du Service Aménagement et Gestion des Eaux
- 18-38-CS Assises du Loiret – Phase 2
- 18-39-CS Affectation de crédits de report
- 18-40-CS Attribution d'un financement au Club athlétique langonais
- 18-41-CS Attribution d'un financement à la Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- 18-42-CS Attribution d'un financement à la ville de la Ménitrie (49)
- 18-43-CS Attribution d'un financement à l'Office municipal culturel de Belleville-sur-Loire (18)
- 18-44-CS Attribution d'un financement à l'association Cumulus
- 18-45-CS Attribution d'un financement à la société de joutes, natation, sauvetage – La Digoinaise (71)
- 18-46-CS Attribution d'un financement à l'association Braille et Culture (63)

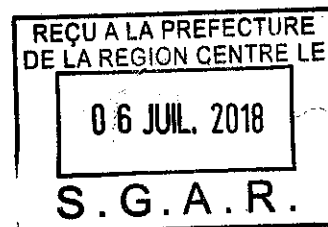
- 18-47-CS Attribution d'un financement à l'association Hommes et Cours d'Eau
- 18-48-CS Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- 18-49-CS Motion du Comité de bassin en date du 26 avril 2018

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le ~~.....~~ **9 JUIL. 2018**
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire le ~~.....~~ **9 JUIL. 2018**
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRECHET



N° 0385